



## Appel partie adverse jugement prud homme

Par **Brid974**, le **15/07/2014** à **10:15**

Bonjour

J'ai gagné aux prud homme mais la partie adverse

A fait appel.

Comme j'avais signé une convention qui rétribuait

20% de mes gains à mon avocat, je voulais savoir

Si je me présente seul en appel lui serai je redevable

De ces 20 % ??

Par **alterego**, le **15/07/2014** à **11:22**

Bonjour,

Sans connaître le jugement et savoir ce que prévoit la convention, on ne peut que vous rappeler que vous êtes liés par celle-ci et que vous devrez à votre avocat ce qui a été convenu.

Juridiquement êtes-vous suffisamment expérimenté pour assurer seul votre défense ?

C'est la question que vous devez vous poser.

Vous pouvez vous dispenser d'avocat... avec le risque que cela comporte.

Cordialement

Par **Brid974**, le **15/07/2014** à **17:07**

Bonjour et merci pour la réponse

Je ne suis pas très doué mais bon là il faut

Que je la repaie 3 000 donc total 6 000 et 20 %

Ça fait beaucoup pour ma petite poche

surtout en ce moment

Merci